L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.—NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 5 OCTOBRE 1844.

PAR BULLITT, MAGNE & Cº.
No. 81, Rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:

ABONNEMENT:

Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance, 5

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal seulement, soit aux annonces, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES—Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Les artisans et personnes exerçant [illegible] de l'état, $20; les Banques, Compagnies d'Assurance et autres institutions publiques, $30, les agents [illegible] bateaux à vapeur, ou les maisons de [illegible] à commission, $40. Ces abonnements [illegible] l'année [illegible].

Le privilège [illegible] à un carré chaque fois [illegible].

LES ANNONCES de mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, changements [illegible], articles signés par des passagers, les annonces de bénéfices &c. &c. devront payer au taux des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES ou articles d'une nature personnelle lors qu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, maisons ou terrains à vendre, à louer ou à affermer, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés &c., lui seront portés au compte séparément et aux prix ci-dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE de faillite ne sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il n'ait un répondant.

LES THEATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs paieront $60.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et les annonces d'une nature politique, paieront double du prix ordinaire.

CABOTAGE

POUR ST LOUIS—Le bateau à vapeur tirant peu d'eau CASPIAN, capt Freeland, est actuellement prêt à recevoir du fret, et partira mardi prochain, 8 du courant, à 5 heures, pour le port ci-dessus et les lieux intermédiaires. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord ou à JOHN R. SHAW & Co.
4 oct 24, Poydras.

PAQUEBOT HEBDOMADAIRE, SULTANA pour Millikens Bend, Vicksburg, Grand Gulf, Rodney et Natchez—LUNDI SOIR. Le steamer Sultana, capit. Pease, partira pour les ports ci-dessus et ceux intermédiaires lundi soir, 7 courant, à 4 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au bas de la rue du Canal ou à
4 oct L V HUBBARD & Co 99 Tchoupitoulas

PAQUEBOT REGULIER—J. M. WHITE, capitaine J. M. Convers, pour Vicksburg, Warrenton, Grand Gulf, Rodney et Natchez—Le beau steamer à chaque [illegible] départ et partira après ce voyage ci tous les dimanches matin à 10 heures et demie du matin, régulièrement. Il commencera dimanche, 13 du courant. Pour fret ou passage s'adresser à
JOHN R. SHAW & Co, Agents,
4 oct 24, rue Poydras

POUR LA BALISE. Le steamer FAME, capt Jourdain Martin, complètement réparé et remis à neuf, partira tous les mercredis, à 9 heures A M du pied de la rue St Louis, pour la Balise et les lieux intermédiaires.
N B Le FAME n'ira qu'une fois tous les quinze jours jusqu'à la Balise. Pour fret ou passage, s'adresser à
JACQUES LAROSE—Agent
3 oct 6 m 2 Vieille Levée

MALLE DES ETATS-UNIS.
STEAMER BRILLIANT.
PAQUEBOT REGULIER—Pour la Côte, Donaldsonville, Bayou Rouge, Port Hudson, Bayou Sarah et Tunica—Pendant le temps que le Brilliant sera en réparation, le steamer ST. LANDRY, capitaine Badwin, prendra sa place et partira de la Nouvelle-Orléans tous les mercredis matin à 10 heures, et du Bayou Sara tous les samedi après l'arrivée des chars. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
14 sept WM. H. AVERY, 88, Gravier

MALLE DES ETATS-UNIS.
PAQUEBOT REGULIER POUR LA COTE, DONALDSONVILLE, BATON ROUGE, Port Hudson, Bayou Sara, Pointe Coupée, Tunica, et Fort Adams—Le nouveau bateau à vapeur ALEXANDER SCOTT, capt. Swoop, partira de la Nouvelle-Orléans pour les ports ci-dessus, tous les dimanches matin à 10 heures et du Bayou Sara tous les mercredis après l'arrivée des chars [illegible] retour [illegible] les jeudis matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
WM. H. AVERY,
7 sept 88 Gravier

POUR MILLIKEN'S BEND, VICKSBURG, GRAND GULF, RODNEY et NATCHEZ—Le bateau à vapeur paquebot SULTANA, capit. Pease, ayant changé son jour de départ, reprendra ses voyages réguliers de Vicksburg vers le 16 septembre, en partant d'ici tous les lundis soirs à 4 heures. Jusque là le bateau EDNA continuera ces mêmes voyages.
L V HUBBARD & Co
8 juillet 9 Tchoupitoulas.

FERRY A VAPEUR DE LA 1ère MUNICIPALITE,
Vis à vis la Place d'Armes.
Réduction, à 5 cents, du prix de passage.
Pendant toute la saison d'été, le Ferry sera à la disposition du public, depuis la pointe du jour jusqu'à 9 heures du soir, et les dimanches et fêtes jusqu'à neuf.
Les pères ou mères de famille qui désireraient traverser le fleuve avec leurs enfans, pour changer d'air, le pourront faire avec la plus grande sécurité, les bouilloires étant pourvues de soupapes de sûreté qui rendent tout accident impossible.
Les personnes qui voudraient passer l'eau avec chevaux et voitures, pour aller à la chasse, le pourront sans la moindre difficulté, les wharfs sur les deux rives étant tout-à-fait en bon état.

PRIX:

Pour une personne seule,	5 cents.
un cheval et son cavalier,	30 "
un cheval et un cabriolet,	75 "
un cheval et un wagon	75 "
deux chevaux et une voiture	$1 00 "
un cheval et un [illegible]	[illegible] "
Pour les chars les planteurs [illegible] dimanches,	[illegible]

25 mars 1844. ROBERT MURPHY

CABOTAGE.

POUR NEW YORK—La barque paquebot, une voiture VERNON, capitaine Kelly, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, [illegible]
25 sept HULLIN & WOODRUFF, 80 Camp

POUR NEW-YORK—Ligne de l'Union—Le navire paquebot en voilier WABASH, Capt. Shapter, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage ayant de beaux aménagements, s'adresser au capitaine à bord, en face du marché aux légumes, ou à
J. W. STANTON & Co.,
1 sept Encoignure Magazin et Lafayette

A FRETER—Le navire DUNCAN, capitaine W. L. Berry, jaugeant 1000 tonneaux. S'adresser à
HARROD, DARLING & Co,
12 sept 49 Commune

Ports d'Europe.

POUR LE HAVRE—Le navire nord et de première classe LEVI H. GALE, capt. Sampson, ayant la plus grande partie de son chargement allant à bord, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à
L. H. GALE,
4 oct 93, Commune

POUR LIVERPOOL—Le navire PALMYRA, capitaine Barstow, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à
5 oct L. H. GALE, 93, Commune

POUR LE HAVRE—Partant le 10 du courant—Le navire SOUTH CAROLINA, capitaine Charles Owen, partira comme ci-dessus, ayant une grande partie de sa cargaison engagée. Pour fret de 500 balles de coton ou passage, ayant de beaux aménagements pour 30 passagers, s'adresser à bord, ou à
3 oct L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire en voilier CLIFTON, capitaine Ingersoll ayant tout son chargement engagé et allant à bord, partira le 10 du courant. Pour passage seulement, s'adresser à
2 oct L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL—1er navire—Partant le 13 octobre courant—La barque A J KILBY, capitaine Tanotin, partira comme il est dit ci-dessus. S'adresser à
1 oct GEO. GREEN & BRO

POUR GLASGOW—Le navire en voilier, MONSON, capitaine Young, partira sous le plus bref délai, ayant la plus grande partie de son chargement engagé. Pour passage, s'adresser à L H GALE,
30 sept 93, commune

POUR LIVERPOOL—Le navire MARY KINGSLAND, capitaine Ware, partira sous peu, ayant une partie de sa cargaison engagée et allant à bord, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à
14 sept L. H. GALE, 93 Commune.

POUR ANVERS—Un navire de première classe sera expédié pour le port ci-dessus, si un fret de 300 boucauts de tabac [illegible] se présente. Pour les conditions, s'adresser à
6 sept JOHN A. MERRITT & Co, 57, Camp

PORTS DU GOLFE.

PAQUEBOT REGULIER POUR LA HAVANE—Le beau brick en voilier T. STREET, capt. McConnell, ayant été complètement réparé, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, et les chambres aérées, s'adresser au capitaine à bord ou à
REYNAUD & FALLON,
30 sept 34, Tchoupitoulas

A LOUER—Deux maisons convenables, construites en bois et à deux étages, situées rue Gravier près de l'encoignure de St. Jean. On pourra en prendre possession immédiatement. S'adresser à
1 oct E. & E. DAVIS, 100, Camp

A LOUER
UNE maison basse, avec cuisine haute en briques située rue Bienville No 110, entre Bourbon et Dauphine. S'adresser à E. & E. DAVIS,
1 oct 100 Camp.

A LOUER—Le superbe MAGASIN occupé par MM Morin & Co situé rue de la Vieille Levée, entre Conti et Bienville. S'adresser au soussigné, rue d'Orléans, No. 152
2 oct DIDIER DREUX.

A LOUER—Possession devant être donnée le 1er novembre prochain—Une MAISON à deux étages en briques, située au No 24, rue Fouché, entre Julie et St. Joseph. S'adresser au No. 20, même rue, ou à W. EMERSON & Co,
2 oct 160, Tchoupitoulas.

A LOUER—La maison à l'encoignure des rues Grands-hommes et Champs-Elysées, actuellement occupée par M. John X. Smith. S'adresser à
28 sept A. GORDON, WYLIE & Co, 53 Bienville.

A LOUER—Les deux magasins en briques nouvellement construits, Nos 107 et 110, rue Poydras entre Camp et St Charles, ils ont chacun deux bureaux au premier étage. On les louera à bas prix. S'adresser à HULLIN & WOODRUFF, 80 Camp
7 sep

A LOUER—La MAISON à trois étages, No. 85, rue Royale, en face de la Banque de la Louisiane. Possession en sera donnée immédiatement. Pour les conditions, s'adresser à
DARBY & TREMOULET,
27 sept 20, Vieille Levée.

A LOUER—Le bas et le devant des étages supérieurs du beau magasin à trois étages et en briques situé rue Poydras No. 110, presque vis-à-vis le Théâtre Américain. S'adresser à E. JOHNS,
27 sept [illegible]

A LOUER—Tout le magasin No. 72, rue Gravier, actuellement occupé par MM. Buckner & Stanton. On peut en donner possession le 1er novembre prochain. S'adresser à EDW. [illegible],
7 sept No. 36, rue Royale

A LOUER—Une maison en bois et à deux étages, avec cuisine, &c., située rue Toulouse, près celle Claiborne, sur la Promenade Carondelet. Cette maison sera louée à un prix modéré, avec ou sans les meubles. S'adresser chez JOHN FRERET,
5 juin Rue Carondelet.

CITRONS—[illegible] caisses, [illegible] en bon état, à vendre par
4 oct JOS. [illegible], 31 rue Toulouse.

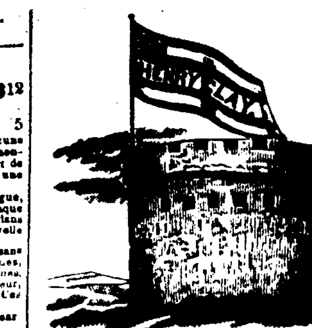

ASSEMBLEES PUBLIQUES.

CONVENTION WHIG A BATON ROUGE.

Le comité nommé pour organiser la Procession et le départ des Délégations de la Nouvelle-Orléans, à la GRANDE CONVENTION WHIG qui aura lieu à Baton Rouge, a l'honneur d'annoncer à ses citoyens que le programme a été ainsi disposé:

Les Whigs des trois Municipalités s'assembleront à leurs quartiers généraux respectifs, dimanche, 6 du courant, à 8 heures du matin, et se rendront à la rue du Canal, près la maison d'Etat, où la Procession se formera à 9 heures, sous la direction de M. Julien Neville, grand marshal, aidé de ses assistans, et dans l'ordre suivant:

Le Grand Marshal.
Les Orateurs du jour et les Présidens des divers Clay Clubs.
La Bannière offerte en prix par l'Etat, Portée par le major Ranney et L. Kanielen.
Des Musiciens.
La Bannière de la Louisiane, Portée par J. P. Todd.
Un Marshal.
La Bannière des Capitaines de navires et des Marins, portée par H Hopkins.
Les Capitaines de navires et de bateaux à vapeur.
Les Marins.
Des Musiciens.
La Bannière de la Louisiane et du Mississipi—Portée par le Dr. Harrel.
Les Ménestrels indépendans du Clay Club.
Le Grand Marshal du Junior Clay-Club.
Une Bannière des Dames.
Le Junior Clay-Club.
Un Marshal.
La Délégation de la ville de Mobile.
Un Marshal.
Une Bannière des Dames.
Des Musiciens.
La Délégation de la Municipalité No Un.
La Bannière du Clay Club, Portée par G. Cruzat.
Un Marshal.
Une Bannière des Dames.
Des Musiciens.
La Délégation de la Municipalité No Deux.
Un Marshal.
Une Bannière des Dames.
Des Musiciens.
La Délégation de la Municipalité No Trois.
Un Marshal.
Une Bannière.
L'Association des jeunes gens whigs de la N.-O.
Un Marshal.

Marshal Marshal Marshal Marshal Marshal Marshal

Après que la procession sera formée, elle défilera de la rue du Canal à la rue de Chartres qu'elle parcourra jusqu'à la Place d'Armes; de là elle descendra par la rue Ste Anne jusqu'à la rue Royale qu'elle remontera ainsi que la rue St. Charles, jusqu'à celle Poydras; de là, en passant par la rue du Camp elle reviendra jusqu'à celle du Canal, ensuite elle se rendra à la Levée où se trouveront prêts les bateaux à vapeur qui doivent transporter les délégués à la Convention de Baton-Rouge.

Des places seront assignées, par le grand marshal, à toutes les délégations qui ne se trouvent pas désignées dans ce programme.
R. J. PETERS,
Président du Comité d'Arrangements.

PASSAGE POUR LA CONVENTION!

Les whigs qui n'ont pas encore pris leurs billets de passage pour la Convention de Baton-Rouge, peuvent s'en procurer en s'adressant au local du Clay Club, encoignure Passage de la Bourse et Douane, après dix heures aujourd'hui.

CONVENTION WHIG de BATON-ROUGE

Ceux qui ont des listes et billets sont priés de se trouver au local du Clay Club Central, ce matin, samedi, à 10 heures précises.

WHIGS ATTENTION!

GRANDE ASSEMBLEE DE LA TROISIEME MUNICIPALITE

Une grande assemblée des whigs de la Nouvelle-Orléans aura lieu CE SOIR, à 7 heures, au dépôt du chemin-à-coulisses de Pontchartrain, troisième municipalité. Cette assemblée étant la dernière avant la Convention, il est à espérer que les trois municipalités se réuniront en masse.
JOS. A. BEARD, Président du Comité.

CLAY CLUB DU 3me DISTRICT DE LA 1re MUNICIPALITE.

Une assemblée des membres de ce Club aura lieu samedi prochain, 5 du courant, à 6 heures précises du soir, au quartier-général de l'Association de la Municipalité, rue Toulouse. On recommande la plus grande ponctualité.
H. GILLY, N. VIGNIE, } Secrétaire.

JUNIOR CLAY-CLUB!

CONVENTION DE BATON ROUGE.

Les membres du JUNIOR CLAY-CLUB se réuniront au quartier-général des whigs, No. 97, rue St Charles, dimanche 6 octobre, à 8 heures précises du matin, pour se rendre au rendez-vous général des whigs dans la rue du Canal
JOSEPH A. BEARD,
Grand Marshal du Junior Clay-Club.

ASSOCIATION REPUBLICAINE WHIG DE LA PREMIERE MUNICIPALITE

Les Whigs de la Première Municipalité sont invités à se réunir demain dimanche, à 7 heures et demie du matin, au quartier-général, rue Toulouse, No 97, entre Royale et Chartres, pour se joindre à la grande procession de la délégation à la Convention de Baton-Rouge.
MARTIN BLACHE, Président.
JULES DAVID, T. B. BLANCHARD, } Secrétaire.

TROISIEME MUNICIPALITE.

Les whigs de la Troisième Municipalité sont informés par le présent, que le steamboat Annawan a été engagé par le comité nommé par l'ASSOCIATION REPUBLICAINE WHIG pour transporter à Baton Rouge et ramener en ville la DELEGATION WHIG de ladite municipalité. Tous les Whigs de cette partie de la ville qui sont disposés à se trouver à la CONVENTION WHIG qui doit se réunir à Baton Rouge, lundi 7 de ce mois, sont invités à s'adresser au soussigné, à l'encoignure des Champs-Elysées et de la rue Craps, pour obtenir leurs billets. Pour plus amples informations, s'adresser à M. Barnett Snr. No. 28, rue Conti, ou à J. L. Thielen, No. 64, rue Ste. Anne, avant dimanche matin.
Geo. W. HARBY, secrétaire.

Des arrangements ont été pris avec les beaux steamers ALEX. SCOTT, ECLIPSE, et J. M. WHITE pour conduire et ramener les whigs qui assisteront à la Convention à Baton-Rouge le 7 courant.

L'Alex. Scott et l'Eclipse partiront de la Nlle-Orléans dimanche matin et ceux qui veulent partir par ces bateaux devront s'adresser à S. J. Peters esq., président du comité d'arrangements, ou à quelques membres du comité de souscription pour leurs billets.

Cet arrangement est indépendant de ceux pris par le Junior Clay Club, par la municipalité No 3 et la ville de Lafayette qui ont engagé les steamers NEW WORLD, FAME et ANNAWAN. Tous ces steamers seront au rendez-vous au bas de la rue de la Commune, dimanche matin à 9 heures.
JAMES SAUL,
Président du comité de transport.

AVIS AUX DELEGUES DE LA PAROISSE de JEFFERSON A LA CONVENTION DE BATON-ROUGE.

Le Comité d'Arrangement des délégués de la paroisse Jefferson à la Convention de Bâton-Rouge, a arrêté ce qui suit:

1.—Les délégués de Lafayette, de Gretna et des faubourgs environnans se réuniront samedi, 5 du courant, à 8 heures du matin, à la Salle de Bal Terpsichore, rue Jackson.

2.—La procession se formera à la Salle de Bal et se rendra de là à bord du bateau, qui partira à neuf heures.

3.—Le bateau se rendra à Carrollton à 10 heures, heure à laquelle les délégués de cet endroit et des alentours devront être prêts à s'embarquer.

4.—Les délégués désirant se rendre à bord en quelqu'autre point de la paroisse, devront faire signe et le bateau arrêtera pour les prendre.
F. B. CONRAD,
Rapporteur du Comité d'Arrangement.

LES MODES PARISIENNES.

JOURNAL DES MODES.

CE Journal, publié par MM. Aubert & Philipon est sans contredit le plus soigné qui ait paru jusqu'à ce jour. Les modes parisiennes paraissent tous les dimanches et donnent dans chaque numéro une gravure sur acier, coloriée et satinée, un article sur les modes et les magasins en vogue, une revue des nouveautés dramatiques et autres—des causeries de salon, etc., etc. La publication est dirigée par M. Ch. Philipon. Prix de l'abonnement $12 par an. On ne peut souscrire pour moins de 6 mois. On s'abonne chez Ver. HEBERT, agent, 149 rue de Chartres entre St. Louis et Toulouse.

N. B. Un très grand Album contenant plus de 200 dessins de broderies pour robes, écharpes, fichus, cols, manchettes, etc etc. etc., sera donné GRATIS à toute personne qui souscrira pour un an d'abonnement.
3 oct—15 t. l. j.

EN vente chez VOR. HEBERT, 149, rue de Chartres—LE DIABLE A PARIS, (Paris et les parisiens) l'ouvrage sera en 50 livraisons—prix des 50 livraisons $5. Reçu les 19 premières livraisons.
LES ETRANGERS A PARIS, l'ouvrage sera en 50 livraisons, prix $4. Les 32 premiers numéros sont en vente.
Note sur les forces navales de France, par le prince de Joinville
Les Francs-Maçons, initiation à tous leurs mystères, par un Rose-Croix.
L'Empereur Nicolas, son voyage, par un député, prix 10 cents.
2 oct

L'ECHO DES FEUILLETONS.

M. DE LA PLACE, directeur, annonce à ses abonnés et au public, qu'il a pris des arrangements pour avoir à son retour de l'Ouest, une ample provision de toutes les livraisons du JUIF ERRANT qui seront alors parues, illustrées de magnifiques gravures, représentant les principales scènes; 2o. LOUIS XIV et son siècle, aussi illustré par les premiers artistes de Londres. Ce bel ouvrage qu'on regarde sous le rapport de l'exécution typographique comme chef d'œuvre des presses mécaniques de MM. Fellens et Dufour, a déjà plus de trois mille souscripteurs, aussi a-t-il été admis à l'exposition; et 3o. l'HISTOIRE DE L'EMPIRE, par M. Thiers, également illustrée de superbes gravures représentant les principaux évènemens qui se sont passés durant cette époque.

Nous aviserons au moyen de mettre le plus d'activité et de régularité possible dans la publication du Juif Errant, que nous pourrons remettre aussitôt que certaines publications de ce genre qui s'impriment en ce moment aux Etats-Unis.

Nous avons lieu de penser que le public [illegible]

Nouvelle-Orléans:

SAMEDI MATIN, 5 OCTOBRE 1844.

POUR PRESIDENT DES ETATS UNIS:
HENRY CLAY.
POUR VICE-PRESIDENT:
THEODORE FRELINGHUYSEN

POUR ELECTEURS DU PRESIDENT ET DU VICE PRESIDENT:

1er. DISTRICT—JACQUES TOUTANT,
2d " ZENON CAVELIER,
3d " GEORGE B. GUION,
4e " LAFAYETTE SAUNDERS,
5e " JACQUES DUPRE,
6e " EDWARD SPARROW.

La présence des Dames à l'Assemblée Whig de jeudi soir semblait devoir commander quelques égards de la part des locofocos: il n'en a pas été ainsi cependant. Une réunion tumultueuse, qu'on ne saurait en aucune façon comparer à un meeting ordinaire, s'est formée dans la Salle de la Bourse qui communique immédiatement avec la Rotonde, et par ses hourrahs elle a couvert les accords de la Société Philarmonique. Non contente de ce résultat, cette foule désordonnée poussait devant la façade même des cris qui cherchaient à étouffer la voix des orateurs de l'Assemblée régulière des Whigs. Cette conduite est inqualifiable. Une des règles les plus scrupuleusement observées parmi nous, c'est le respect pour les réunions publiques; et les Whigs ont toujours été fidèles à cette règle. Dans la circonstance actuelle, il y avait une raison de plus pour ne point s'en écarter; c'était la présence des Dames. Il y a donc eu de la part d'un certain nombre de locofocos, violation d'une Convention tacite, il est vrai, mais toujours respectée; et de plus atteinte grave à la courtoisie. Nous plaignons sincèrement les locofocos d'en être réduits à de pareils moyens; et nous sommes certains qu'il n'est pas un homme sage de leur parti qui ne blâme, au fond du cœur, cette démonstration si intempestive et si maladroite de quelques têtes trop ardentes, cet oubli si complet de toutes les convenances!

M. POLK ET LES HABITANS SUCRIERS.

On ne s'attend pas sans doute à ce que nous rendions à M. Polk, même à titre de représailles, les injures et les calomnies prodiguées à M. Clay par les journaux locofocos en général. Pour se mettre à leur niveau il y aurait trop à descendre. Fort heureusement d'ailleurs les démocrates-whigs n'ont pas besoin d'avoir recours à de tels moyens. Ayant pour eux la raison et le bon droit, ils n'ont qu'à exposer nettement les questions politiques. Dès qu'ils sont compris, leur cause est gagnée. De là leur calme, signe infaillible de force; calme qui contraste étrangement avec l'allure fiévreuse de leurs adversaires dont la polémique peut se résumer en trois mots: Mensonge, calomnie, déclamation.

Obligés par des motifs d'intérêt public de faire connaître les principes de M. Polk sur certaines questions, nous le ferons donc avec franchise et modération, comme il convient à des hommes qui se respectent.

Par son hostilité contre le tarif, M. Polk ne compromet pas seulement les intérêts américains en général et le bien-être des classes laborieuses, mais il menace particulièrement les intérêts médiats et immédiats de notre industrie sucrière, industrie qu'à bon droit on peut nommer Louisianaise, car elle importe essentiellement à la prospérité de la Louisiane.

Il est bien évident que sans protection le sucre étranger tuerait très promptement le sucre indigène. Pas de tarif, pas de sucreries possibles en Louisiane; et M. Polk ne veut pas de tarif.

Et non content de vouloir les ruiner, M. Polk livre encore nos planteurs à l'indignation des locofocos comme riches, oisifs.—Ecoutez-le:

Dans une lettre adressée, peu plus tard que l'an dernier, au peuple du Tennessee dont il sollicitait les suffrages, M. Polk disait:

"Le sucre brun est taxé 2 1-2 cents par livre, et pour qui est cette protection? Tandis que tout le peuple des Etats-Unis n'est composé que de consommateurs de sucre, il n'y a, on le sait fort bien, qu'une portion minime d'un Etat et d'un territoire des Etats Unis qui produise du sucre. On sait également bien que les planteurs sucriers sont généralement des hommes très riches; qu'ils sont propriétaires de biens-fonds considérables et d'esclaves, et que c'est afin de les protéger et de les mettre à même de vendre leur sucre plus cher, que cette taxe est établie.........

"Afin de rendre plus évidente l'influence oppressive du tarif actuel, suivons les effets qu'il produit en prenant l'argent dans la poche des consommateurs de sucre pour les transporter dans celle des producteurs de cet article...."

On le voit, M. Polk dit nettement que les planteurs sucriers sont des riches, des nababs, qui s'engraissent encore des sueurs du peuple au moyen du tarif—et l'induction naturelle qu'on en doit tirer c'est que s'il est nommé Président il fera disparaître toute protection. Les planteurs doivent donc se tenir pour avertis: s'ils veulent être ruinés ils n'ont qu'à élire M. Polk.

Mais comme tout se tient dans le monde industriel, l'intérêt des habitans sucriers est plus ou moins intimement lié avec celui de tout le monde, car les bateaux qui transportent les produits, le commerce qui les vend, les fournisseurs qui approvisionnent les habitations, le capitaliste qui est en avance de fonds, etc. suivent naturellement le sort de cette industrie. De sorte que si M. Polk arrivait au pouvoir, le coup qui frapperait de mort les planteurs sucriers arrêterait en même temps la prospérité de toute notre population. Un membre ne périt point sans que le corps en souffre.

Nous avons parlé déjà de ces locofocos de la Pennsylvanie qui, ayant écrit à M. Polk pour lui demander son opinion sur le Tarif actuel et n'ayant pas reçu de réponse, avaient déclaré leur résolution de ne pas soutenir le ticket de leur parti. Ces mêmes locofocos, convaincus qu'ils n'avaient plus rien à attendre de Polk, se sont adressés à Henry Clay et lui ont posé les mêmes questions qu'à son compétiteur. M. Clay, lui, ne pouvait être embarrassé pour exprimer son opinion; aussi, a-t-elle suivi d'assez près la demande. La voici:

Ashland, 9 septembre 1844.

Messieurs, j'ai reçu aujourd'hui votre lettre qui m'adresse les deux questions suivantes: 1o. Etes-vous en faveur de l'Acte de Tarif de 1842?—2o. Si vous êtes élu, maintiendrez-vous cet acte sans modification, ou serez vous pour une modification?

J'ai si souvent exprimé mon opinion en faveur du Tarif de 1842, que le seul regret que j'éprouve, c'est qu'il vous ait paru nécessaire de demander une expression nouvelle de cette opinion. Néanmoins je m'empresse de satisfaire à votre désir en déclarant que je suis d'avis que le Tarif de 1842 a été éminemment salutaire et que *je suis formellement opposé à son abrogation*; que je regarderais cette abrogation comme une calamité nationale; et que je ne vois pas qu'il y ait nécessité actuelle de le modifier. Je suis donc opposé et à son rappel et à sa modification. Une politique fixe et stable est ce que le pays réclame le plus maintenant; et j'espère sincèrement que le Tarif de 1842 pourra être maintenu, et nous garantir ainsi la stabilité désirée.

Je suis &c.
H. CLAY.

En arrivant au pouvoir en 1841, les whigs avaient adopté une disposition réglementaire portant que les pétitions abolitionistes ne seraient pas admises.

Les locofocos, se trouvant en majorité à la dernière session, ont abrogé cette disposition afin d'admettre les pétitions abolitionistes, dans le but évident d'assurer à leur candidat présidentiel l'appui des fanatiques du Nord.

D'après ces faits, on peut juger quel est le parti qui penche vers les abolitionistes.

On fait grand bruit d'une lettre de Cooper dans laquelle il manifeste sa préférence pour M. Polk. Il n'y a pourtant rien que de très naturel dans cette démarche de l'illustre personnage; car on sait qu'il a toujours été locofoco—en gants jaunes—locofoco aristocrate, comme M. Van Buren et tant d'autres que nous pourrions nommer. Le contempteur de la démocratie américaine ne saurait être qu'un locofoco.

Le *Madisonian* déclarait, il y a quelques jours, que M. Tyler n'avait jamais été whig. Qui donc alors, en 1840, dans un dîner whig donné à Washington, après l'élection des candidats à la présidence et à la vice-présidence, qui donc prononçait les paroles suivantes?

"Je déclare, en présence de mon juge céleste, que la nomination dont on m'honore, n'a été ni sollicitée, ni attendue. *Je me suis rendu à la Convention en l'honneur d'Henry Clay*, et dans la défaite des désirs de ses amis, j'ai, comme l'un d'eux, fait un sacrifice de mes sentiments, bien que mon nom ait été associé à celui de Harrison.... Je suis un *whig véritable et sincère*, et là bas au Capitole j'ai montré plus d'une fois mon amour des principes whigs."

Nous avions toujours cru pour notre part que cette effusion était échappée à un certain John Tyler, en ce temps-là candidat à la vice-présidence, et depuis, par la volonté de Dieu, monté à la présidence par la mort de Harrison.

Les assemblées whigs abondent dans le New-York, dans la Pennsylvanie, et l'espérance du succès augmente chaque jour. Dans l'espèce de croisade organisée en faveur de la cause whig, les fils de la Louisiane ne sont pas les derniers à déployer leur activité, à faire entendre leur voix. M. Barrow, notre sénateur, haranguait le 21 septembre une grande assemblée du comté de Adams, en Pennsylvanie, et son discours plein de vigueur et de talent a causé une vive impression.

Les comtés riverains du fleuve, dans l'Etat du Mississippi, doivent envoyer des délégations à la Convention de Bâton-Rouge. Les whigs de Concordia ont retenu le bateau à vapeur J. M. White qui s'arrêtera à Vicksburgh, Grand-Golfe et Natchez pour recevoir ces délégations.

Le Courier de Bangor, Maine, dit que, dans le Madawaska, il a paru des agents officiels venus du Maine et du Massachusetts qui, pendant tout l'été, ont inscrit sur leurs tentes les noms de "Polk et Dallas" et qui ont puissamment travaillé les colons de ce district. Ils ont persuadé à la plupart d'entre eux que leur titre aux terres qu'ils occupent, serait beaucoup plus assuré en votant le ticket locofoco qu'en votant le ticket whig. Leur intrigues électorales ont eu un plein succès; puisque ce district qui, en avril dernier, avait donné 191 voix aux whigs et 33 seulement aux locofocos, a donné en septembre à ces derniers 141 voix; tandis que les whigs n'en ont gardé que 15. N'est ce point par trop honteux que les officiers de l'Etat du Maine abusent ainsi de leur position officielle pour agir par la crainte et par le mensonge sur de pauvres diables qui ne peuvent vérifier la fausseté de leurs assertions? N'est-il point inouï que les officiers du Massachusetts s'en viennent les aider dans cette œuvre de corruption?

Maine.—Le fort, situé près de Bucksport Narrows, a été le théâtre d'une terrible catastrophe causée par une imprudence sans exemple. Un des ouvriers fumait tranquillement assis sur un barillet de poudre. On lui fit observer qu'il y avait de l'imprudence à en agir ainsi: il répondit en riant qu'il n'y avait aucun danger, et en même temps il approcha le bout de son cigare de quelques graines de poudre éparses près de lui. Ces grains prirent feu, et une épouvantable explosion eut lieu. L'imprudent ouvrier avait été lancé à une assez grande distance et tué sur le coup. Plusieurs personnes ont été grièvement blessées.

Mississipi.—Les Dames du comté de Soto se sont réunies à Hernando en assemblée préparatoire, afin de convoquer une grande Convention de Dames qui se tiendra dans cette ville, le 10 octobre courant. Cet appel ne saurait manquer d'être entendu dans le Mississipi et dans les Etats voisins. Des orateurs distingués prendront la parole dans cette Convention.

Virginie.—La cause whig fait de notables progrès dans cet Etat, si l'on en croit une correspondance fort respectable publiée par le *Standard* de Washington. Tout annonce que le résultat sera meilleur encore qu'en 1840. L'activité la plus grande règne sur tous les points, et l'espérance qui anime les whigs, double leurs forces.

CHRONIQUE LOCALE.

Wm. Morse, a été arrêté hier par le capitaine Youenes, sous l'accusation d'avoir volé $2,000 au café de Francisco Marquez, (dans lequel il était employé) à l'encoignure Ste. Anne et Vieille Levée. On a trouvé sur lui au moment de son arrestation $1,011.—Il comparaîtra ce matin devant le recorder Genois.

Une femme a été arrêtée hier par la police de la première Municipalité, sous l'accusation de vol.—On a trouvé sur elle une paire de pendans d'oreilles, faisant partie des objets volés.

Joseph M. Pineda et J. M. Martinez, ont été condamnés hier par le recorder Génois à trente jours de maison de travail, pour les punir de s'être battus sur la Levée à coups de crochets.

L'accusation portée par Garrett Bradley contre M H. Gillingham, inspecteur whig aux élections le juillet dans le 3e district, seconde Municipalité, pour avoir refusé un vote, a été examinée hier devant le recorder Baldwin. Après l'audition de quelques témoins, et un discours de M. McHenry pour Bradley, (M. Hunt, le conseil de l'accusé renonçant à répondre) l'affaire a été soumise au Recorder qui a renvoyé l'accusé de la plainte, rien ne prouvant la fraude.

M. David Hayden est entré hier en fonctions comme Surveyor du port, il a choisi pour son député M. S. St. Cyr.

FEUILLETON.

LES TROIS MOUSQUETAIRES,

Par Alexandre Dumas.

QUATRIEME PARTIE.

(Voir pour la 1re. partie du 10 au [illegible] septembre, pour la 2e du 3 au [illegible], pour la 3e du 17 au [illegible])

VI.

REVE DE VENGEANCE.

Le soir, milady donna l'ordre d'introduire M. d'Artagnan aussitôt qu'il viendrait selon son habitude—Mais il ne vint pas.

Le lendemain, Ketty vint voir de nouveau le jeune homme, et lui raconta tout ce qui s'était passé la veille: d'Artagnan sourit. Cette jalouse colère de milady, c'était sa vengeance.

Le soir, milady fut plus impatiente encore que la veille, elle renouvela l'ordre relatif au Gascon; mais comme la veille, elle l'attendit inutilement.

Le lendemain, Ketty se présenta chez d'Artagnan, non plus joyeuse et alerte comme les deux jours précédens, mais, au contraire, triste à mourir.

D'Artagnan demanda à la pauvre fille ce qu'elle avait; mais celle-ci pour toute réponse, tira une lettre de sa poche et la lui remit.

Cette lettre était de l'écriture de milady: seulement, cette fois elle était bien destinée à d'Artagnan et non à M. de Wardes.

Il l'ouvrit et lut ce qui suit:

"Cher monsieur d'Artagnan, c'est mal de négliger ainsi ses amis, surtout au moment où l'on va les quitter pour si longtemps. Mon beau-frère et moi vous avons attendu hier et avant-hier inutilement. En sera-t-il de même ce soir?

"Votre bien reconnaissante,
"Lady de Winter."

—C'est tout simple, dit d'Artagnan, et je m'attendais à cette lettre. Mon crédit hausse de la baisse du comte de Wardes.

—Est-ce que vous irez? demanda Ketty.

—Ecoute, ma chère enfant, dit le Gascon qui cherchait à s'excuser à ses propres yeux de manquer à la promesse qu'il avait faite à Athos, tu comprends qu'il serait impolitique de ne pas se rendre à une invitation si positive. Milady en ne me voyant pas revenir, ne comprendrait rien à l'interruption de mes visites, elle pourrait se douter de quelque chose, et qui peut dire jusqu'où irait la vengeance d'une femme de cette trempe?

—Oh! mon Dieu! dit Ketty, vous savez présenter les choses de façon que vous avez toujours raison. Mais vous allez encore lui faire la cour, et si cette fois vous allez lui plaire sous votre véritable nom et avec votre vrai visage, ce serait bien pis que la première fois.

L'instinct faisait deviner à la pauvre fille une partie de ce qui allait arriver.

D'Artagnan la rassura du mieux qu'il put et lui promit de rester insensible aux séductions de milady.

Il lui fit répondre qu'il était on ne peut plus reconnaissant de ses bontés et qu'il se rendrait à ses ordres; mais il n'osa lui écrire, de peur de ne pouvoir, à des yeux aussi exercés que ceux de milady, déguiser suffisamment son écriture.

A neuf heures sonnant, d'Artagnan était place Royale. Il était évident que les domestiques qui attendaient dans l'antichambre étaient prévenus, car aussitôt qu'il parut, avant qu'il eut demandé si milady était visible, un d'eux courut l'annoncer.

—Faites entrer, dit milady d'une voix brève, mais si perçante, que d'Artagnan l'entendit de l'antichambre.

On l'introduisit.

—Je n'y suis pour personne, dit milady, entendez-vous? pour personne. Le laquais sortit.

D'Artagnan jeta un regard curieux sur milady: elle était pâle et avait les yeux fatigués, soit par les larmes, soit par l'insomnie. On avait avec intention diminué le nombre habituel des lumières, et cependant la jeune femme ne pouvait arriver à cacher les traces de la fièvre qui l'avait dévorée depuis deux jours.

D'Artagnan s'approcha d'elle avec sa galanterie ordinaire; elle fit alors un effort suprême pour le recevoir, mais jamais physionomie plus bouleversée ne démentit sourire plus aimable.

Aux questions que d'Artagnan lui fit sur sa santé:

—Mauvaise, répondit-elle, très mauvaise.

—Mais alors, dit d'Artagnan, je suis indiscret, vous avez besoin de repos sans doute, et je vais me retirer.

—Non pas, dit milady, au contraire, restez, monsieur d'Artagnan; votre aimable compagnie me distraira.

—Elle n'a jamais été si charmante, pensa d'Artagnan; défions-nous.

Milady prit l'air le plus affectueux qu'elle put prendre, et donna tout le charme possible à sa conversation. En même temps cette fièvre qui l'avait abandonnée un instant, revenait rendre l'éclat à ses yeux, le coloris à ses joues, le carmin à ses lèvres. D'Artagnan retrouva la Circé qui l'avait déjà enveloppé de ses enchantemens. Milady souriait, et d'Artagnan sentait qu'il se damnerait pour ce sourire.

Il y eut un moment où il éprouva quelque chose comme un remords de ce qu'il avait fait contre elle.

Peu à peu milady devint plus communicative. Elle demanda à d'Artagnan s'il avait un amour au cœur.

—Hélas! dit d'Artagnan de l'air le plus sentimental qu'il put prendre, pouvez-vous être assez cruelle pour me faire une pareille question, à moi, qui depuis que je vous ai vue, ne respire et ne soupire que par vous et pour vous!

Milady sourit d'un étrange sourire.

—Ainsi, vous m'aimez? dit-elle.

—Ai-je besoin de vous le dire, et ne vous en êtes-vous point aperçue?

—Si fait, mais vous le savez, plus les cœurs sont fiers, plus ils sont difficiles à prendre.

—Oh! les difficultés ne m'effraient pas, dit d'Artagnan; il n'y a que les impossibilités qui m'épouvantent.

—Rien n'est impossible, dit milady, à un véritable amour.

—Rien, madame?

—Rien, dit milady.

—Diable! pensa d'Artagnan, la note est changée. Deviendrait-elle amoureuse de moi, par hasard, la capricieuse, et serait-elle disposée à me donner à moi-même quelque autre saphir pareil à celui qu'elle m'a donné pour de Wardes?

—Voyons, reprit milady, que feriez-vous pour prouver cet amour dont vous parlez?

—Tout ce qu'on exigerait de moi. Qu'on ordonne, et je suis prêt.

—A tout?

—A tout! s'écria d'Artagnan, qui savait d'avance qu'il n'avait pas grand'chose à risquer en s'engageant ainsi.

—Eh bien! causons un peu, dit milady en rapprochant son fauteuil de la chaise de d'Artagnan.

—Je vous écoute, madame, dit celui-ci.

Milady resta un instant soucieuse et comme indécise, puis paraissant prendre une résolution:

—J'ai un ennemi, dit-elle.

—Vous, madame! s'écria d'Artagnan, jouant la surprise. Est-ce possible, mon Dieu, belle et bonne comme vous l'êtes!

—Un ennemi mortel.

—En vérité?

—Un ennemi qui m'a insultée si cruellement que c'est entre lui et moi une guerre à mort.—Puis-je compter sur vous comme auxiliaire?

D'Artagnan comprit sur le champ où la vindicative créature en voulait venir.

—Vous le pouvez, madame, dit-il avec emphase. Mon bras et ma vie vous appartiennent comme mon amour.

—Alors, dit milady, puisque vous êtes aussi généreux qu'amoureux....

Elle s'arrêta.

—Eh bien? demanda d'Artagnan.

—Eh bien! reprit milady après un moment de silence, cessez dès aujourd'hui de parler d'impossibilités.

—Ne m'accablez pas de mon bonheur! s'écria d'Artagnan en se précipitant à genoux et en couvrant de baisers les mains qu'on lui abandonnait.

—Venge-moi de cet infâme de Wardes, pensait milady, et je saurai bien me débarrasser de toi ensuite, double sot, lame d'épée vivante!

—Oui, dis-moi que tu m'aimes après m'avoir si effrontément trompé, femme hypocrite et dangereuse, pensait de son côté d'Artagnan, et ensuite je rirai de toi avec celui que tu veux punir par ma main.

D'Artagnan releva la tête.

—Je suis prêt, dit-il.

—Vous m'avez donc comprise, cher monsieur d'Artagnan? dit milady.

—Je devinerais un de vos regards.

—Ainsi, vous emploieriez pour moi votre bras, qui s'est déjà acquis tant de renommée?

—A l'instant même.

—Et, dit milady, comment reconnaîtrai-je jamais un pareil service?

—Votre amour est la seule récompense que je désire, dit d'Artagnan, la seule qui soit digne de vous et de moi.

—Intéressé! dit-elle en souriant.

—Ah! s'écria d'Artagnan, emporté un instant par la passion que cette femme avait le don d'allumer dans son cœur, ah! c'est que votre amour me paraît invraisemblable, et qu'ayant peur de le voir s'évanouir comme un rêve, j'ai hâte d'en recevoir l'assurance positive de votre bouche.

—Méritez-vous donc déjà un pareil aveu?

—Je suis à vos ordres, dit d'Artagnan.

—Bien sûr? dit milady avec un dernier doute.

—Nommez moi l'infâme qui a pu faire pleurer vos beaux yeux.

—Qui vous dit que j'ai pleuré? s'écria-t-elle.

—Il me semblait....

—Les femmes comme moi ne pleurent pas, dit milady.

—Tant mieux! Voyons, dites-moi comment il s'appelle.

—Songez que son nom, c'est tout mon secret.

—Il faut cependant que je sache son nom.

—Oui, il le faut, voyez si j'ai confiance en vous!

—Vous me comblez de joie. Comment s'appelle-t-il?

—Vous le connaissez.

—Vraiment!

—Oui.

—Ce n'est pas un de mes amis, reprit d'Artagnan en jouant l'hésitation, pour faire croire à son ignorance.

—Si c'était un de vos amis, vous hésiteriez donc? s'écria milady, et un éclair de menace passa dans ses yeux.

—Non, fût-ce mon frère, s'écria d'Artagnan comme emporté par l'enthousiasme.

Notre Gascon s'avançait sans risques, car il savait où il allait.

—J'aime votre dévoûment, dit milady.

—Hélas! n'aimez-vous que cela en moi? dit d'Artagnan.

—Je vous dirai cela une autre fois, répondit-elle en lui prenant la main.

Et cette pression fit frissonner d'Artagnan comme si par le toucher la fièvre qui brûlait milady le gagnait lui-même.

—Vous m'aimeriez un jour, vous, s'écria-t-il. Oh! si cela était, ce serait à en perdre la raison!

D'Artagnan, en effet, était ivre de joie, et dans son délire il croyait presque à la tendresse de milady, il croyait presque au crime de de Wardes. Si de Wardes eût été en ce moment sous sa main, il l'eût tué.

Milady saisit l'occasion.

—Il s'appelle, dit-elle à son tour....

—De Wardes, je le sais, interrompit d'Artagnan.

—Et comment le savez-vous? demanda milady en lui saisissant les deux mains et en essayant de lire par ses yeux jusqu'au fond de son âme.

D'Artagnan sentit qu'il s'était laissé emporter et qu'il avait fait une faute.

—Dites, dites, mais dites donc! répétait milady. Comment le savez-vous?

—Comment je le sais? dit d'Artagnan.

—Oui!

—Je le sais, parce qu'hier de Wardes, dans un salon où j'étais, a montré une bague qu'il a dit tenir de vous.

—Le misérable! s'écria milady.

L'épithète, comme on le comprend bien, retentit jusqu'au fond du cœur de d'Artagnan.

—Eh bien?... continua-t-elle.

—Eh bien! je vous vengerai de ce misérable! reprit d'Artagnan en se donnant des airs de don Japhet d'Arménie.

—Merci, mon brave ami, s'écria milady. Et quand serai-je vengée?

—Demain, tout de suite, quand vous voudrez.

Milady allait s'écrier: "Tout de suite!" mais elle réfléchit qu'une pareille précipitation serait peu gracieuse pour d'Artagnan.

D'ailleurs, elle avait mille précautions à prendre, mille conseils à donner à son défenseur, pour qu'il évitât les explications devant témoins avec le comte.

—Demain, reprit d'Artagnan, vous serez vengée ou je serai mort.

—Non, dit-elle, vous me vengerez, mais vous ne mourrez pas, j'en sais quelque chose, moi.

—Qu'en savez-vous?

—Mais il me semble que dans votre lutte avec lui vous n'avez pas eu à vous plaindre de la fortune.

—La fortune est une courtisane, favorable hier, elle peut me trahir demain.

—Ce qui veut dire que vous hésitez maintenant?

—Non, je n'hésite pas. Dieu m'en garde! mais...

—Silence! interrompit-elle, j'entends mon frère, il est inutile qu'il vous trouve ici.

Elle sonna. Ketty parut.

—Sortez par cette porte, dit-elle à d'Artagnan, en poussant une petite porte dérobée, et revenez à onze heures, nous achèverons cet entretien. Ketty vous introduira chez moi.

La pauvre enfant pensa tomber à la renverse en entendant ces paroles.

—Eh bien! que faites-vous, mademoiselle, à demeurer là immobile comme une statue? Voyons, reconduisez le chevalier, et ce soir, à onze heures, vous avez entendu?

—Il paraît que ses rendez-vous sont à onze heures, pensa d'Artagnan; c'est une habitude prise.

Milady lui tendit une main qu'il baisa tendrement.

—Voyons, pensa-t-il en se retirant et en répondant à peine aux reproches de Ketty, voyons, ne soyons pas un sot; décidément cette femme est une grande scélérate. Prenons garde!

VII.

LE SECRET DE MILADY.

D'Artagnan était sorti de l'hôtel au lieu de monter tout de suite chez Ketty pour y attendre l'heure de son entretien avec milady, et cela pour deux raisons: la première, c'est que de cette façon il évitait les reproches, les récriminations et les prières de la jeune fille; la seconde, c'est qu'il n'était pas fâché de réfléchir et de pénétrer froidement, s'il était possible, dans la pensée de cette femme.

Ce qui lui parut le plus clair là-dedans, c'est qu'il s'exposait à aimer milady comme un fou, et qu'elle, au contraire, ne l'aimait pas le moins du monde et ne l'aimerait jamais. Un instant il comprit que ce qu'il aurait de mieux à faire serait de rentrer chez lui et d'écrire à milady une longue lettre dans laquelle il lui avouerait que lui et de Wardes étaient pour elle jusqu'à présent le même personnage, que par conséquent il ne pouvait s'engager, sous peine de suicide, à tuer le de Wardes dont elle prétendait avoir à se plaindre; mais avec la conviction qu'elle le détestait et ne le regardait que comme un vil instrument de vengeance qu'elle briserait après s'en être servi, le désir de sa propre vengeance lui revenait au cœur. Il voulait gouverner cette femme qui se jouait de lui, et qui l'avait blessé, elle aussi, dans son pur et sincère amour, en se rendant complice de l'enlèvement de Mme Bonacieux.

Il fit cinq ou six fois le tour de la Place Royale, agité par tous ces sentimens contraires, et se retournant de dix pas en dix pas pour regarder la lumière de l'appartement de milady qu'on apercevait à travers les jalousies: il était évident que cette fois la jeune femme était moins pressée que la première de rentrer dans sa chambre.

Enfin onze heures sonnèrent.

A ce bruit, toute irrésolution cessa dans le cœur de d'Artagnan. Il se rappela les détails de l'entrevue qu'il venait d'avoir avec milady, et par un de ces revirements de résolutions si fréquens en pareil cas, il entra le cœur bondissant, la tête en feu, dans l'hôtel et se précipita dans la chambre de Ketty.

La jeune fille, pâle comme la mort, tremblante de tous ses membres, voulût arrêter d'Artagnan; mais milady, l'oreille au guet, avait entendu le bruit qu'il avait fait en entrant; elle ouvrit la porte.

—Venez, dit-elle.

D'Artagnan n'avait plus sa raison; il croyait être entraîné dans quelques-unes de ces intrigues fantastiques comme on en accomplit en rêve. Il s'avança vers milady, cédant à cette attraction magnétique que l'aimant exerce sur le fer.

La porte se referma derrière eux.

Ketty s'élança à son tour contre la porte.

La jalousie, la fureur, l'orgueil offensé, toutes les passions enfin qui se disputent le cœur d'une femme amoureuse, la poussaient à une révélation; mais elle était perdue si elle avouait avoir donné les mains à une pareille machination, et par dessus tout d'Artagnan était perdu pour elle. Cette dernière pensée d'amour lui conseilla encore ce dernier sacrifice.

D'Artagnan, de son côté, se livrait tout entier aux inspirations de sa vanité. Ce n'était plus un rival qu'on aimait en lui, c'était lui-même qu'on avait l'air d'aimer. Une voix secrète lui disait bien, au fond du cœur, qu'il n'était qu'une arme que l'on caressait en attendant qu'elle donnât la mort; mais l'orgueil, mais l'amour-propre, mais la folie, faisaient taire cette voix, étouffaient ce murmure. Puis notre Gascon, avec la dose de confiance que nous lui connaissons, se comparait à de Wardes, et se demandait pourquoi, au bout du compte, on ne l'aimerait pas lui-même pour lui-même.

Grâce aux prestiges de ces pensées, milady n'était plus pour lui cette femme aux intentions fatales qui l'avait un instant épouvanté; c'était une femme charmante qui promettait d'éprouver elle-même l'amour qu'elle inspirait.

Cependant, milady, qui n'avait point les mêmes motifs que d'Artagnan pour oublier, le tira bientôt de sa contemplation et le rappela à la réalité de leur entrevue; elle lui demanda si les mesures qui devaient amener le lendemain entre lui et de Wardes une rencontre étaient bien arrêtées d'avance dans son esprit.

Mais d'Artagnan, dont les idées avaient pris un tout autre cours, s'oublia comme un sot, et répondit galamment que ce n'était pas auprès d'elle, quand il était tout entier au bonheur de la voir et de l'entendre, qu'il pouvait s'occuper de duels à coups d'épée.

Cette froideur pour les seuls intérêts qui l'occupassent effrayèrent milady, dont les questions devinrent plus pressantes.

Alors d'Artagnan, qui n'avait jamais sérieusement pensé à ce duel impossible, voulut détourner la conversation, mais il n'était point de force.

Milady contint l'entretien dans les limites qu'elle avait tracées d'avance avec son esprit irrésistible et sa volonté de fer.

D'Artagnan alors se crut fort spirituel en conseillant à milady de renoncer, en pardonnant à de Wardes, aux projets furieux qu'elle avait formés.

Mais, aux premiers mots qu'il dit, le visage de la jeune femme prit une expression sinistre.

—Auriez-vous peur, cher monsieur d'Artagnan? cria-t-elle d'une voix aiguë et railleuse qui résonna étrangement aux oreilles du jeune homme.

—Vous ne le pensez pas, chère âme, répondit d'Artagnan; mais enfin, si ce pauvre comte de Wardes était moins coupable que vous ne le pensez.

—En tout cas, dit gravement milady, il m'a trompée, et du moment où il m'a trompée, il a mérité la mort.

—Il mourra donc, puisque vous le condamnez, dit d'Artagnan d'un ton si ferme qu'il parut à milady l'expression d'un dévoûment à toute épreuve.

Aussitôt elle lui sourit de nouveau.

—Oui, je suis tout prêt, dit alors d'Artagnan avec une exclamation involontaire; mais auparavant je voudrais être certain d'une chose.

—De laquelle? demanda milady.

—C'est que vous m'aimez.

—Votre présence ici en est la preuve, ce me semble, répondit-elle en jouant l'embarras.

—Oui; aussi je suis à vous corps et âme, disposez de mon bras!

—Merci, mon brave défenseur, et de même que je vous prouve mon amour en vous recevant ici, vous me prouverez le vôtre à votre tour, n'est ce pas?

—Certainement. Mais si vous m'aimez comme vous me le dites, reprit d'Artagnan, ne craignez-vous pas un peu pour moi?

—Que puis-je craindre?

—Mais enfin que je ne sois blessé dangereusement, tué même?

—Impossible! dit milady. Vous êtes un homme si vaillant et une si fine épée!

—Vous ne préféreriez donc point, reprit d'Artagnan, un moyen qui vous vengerait de même, tout en rendant inutile le combat?

Milady regarda le jeune homme en silence: ses yeux clairs avaient une expression étrangement funeste.

—Vraiment, dit-elle, je crois que voilà que vous hésitez de nouveau maintenant!

—Non, je n'hésite pas, mais c'est que ce pauvre comte de Wardes me fait vraiment peine depuis que vous ne l'aimez plus, et il me semble qu'un homme doit être si cruellement puni par la perte seule de votre amour, qu'il n'a pas besoin d'autre châtiment.

—Qui vous dit que je l'aie aimé? dit milady.

—Au moins puis-je croire à présent sans trop de fatuité que vous en aimez un autre, dit le jeune homme d'un ton galant, et, je vous le répète, je m'intéresse au comte.

—Vous? demanda milady.

—Oui, moi.

—Et pourquoi vous?

—Parce que seul je sais....

—Quoi?

—Qu'il est loin d'être ou plutôt d'avoir été aussi coupable envers vous qu'il le paraît.

—En vérité? dit milady d'un air inquiet; expliquez-vous, car je ne sais vraiment ce que vous voulez dire.

Et elle regardait d'Artagnan avec des yeux qui s'enflammaient peu à peu d'un feu sinistre.

—Oui, je suis galant homme, moi, dit d'Artagnan décidé à en finir, et depuis que votre amour m'est acquis, que je suis bien sûr de le posséder, car je le possède, n'est-ce pas?

—Tout entier. Continuez.

—Eh bien! je me sens comme transformé; un aveu me pèse.

—Un aveu?

—Si j'eusse douté de votre amour, je ne l'eusse pas fait, mais vous m'aimez, n'est-il pas vrai que vous m'aimez?

—Sans doute.

—Alors, si par excès d'amour je me suis rendu coupable envers vous, vous me pardonnerez?

—Peut-être. Mais cet aveu, dit-elle en pâlissant, quel est cet aveu?

—Vous aviez donné rendez-vous à de Wardes, jeudi dernier, dans cette même chambre, n'est-ce pas?

—Moi! non! Cela n'est pas! dit milady d'un ton de voix si ferme et d'un visage si impassible, que si d'Artagnan n'eut pas eu une certitude si parfaite, il eût douté.

—Ne mentez pas, mon bel ange, dit d'Artagnan en s'efforçant de sourire; ce serait inutile.

—Comment cela? Parlez donc! vous me faites mourir!

—Oh! rassurez-vous; vous n'êtes point coupable envers moi, et je vous ai déjà pardonnée.

—Après, après?

—De Wardes ne peut se glorifier de rien.

—Pourquoi? Vous m'avez dit vous-même que cette bague....

—Cette bague, c'est moi qui l'ai. Le de Wardes de jeudi et le d'Artagnan d'aujourd'hui sont la même personne.

L'imprudent s'attendait à une surprise mêlée de pudeur, à un petit orage qui se résoudrait en larmes; mais il se trompait étrangement, et son erreur ne fut pas longue.

Pâle et terrible, milady se redressa et repoussant d'Artagnan qui était près d'elle, d'un violent coup dans la poitrine, elle voulut s'élancer loin de lui.

D'Artagnan la retint par sa robe pour implorer son pardon; mais elle, d'un mouvement puissant et résolu, elle essaya de fuir. Alors la robe se déchira au corsage; alors, sur l'une de ses belles épaules qui se trouva découverte, d'Artagnan, avec un saisissement inexprimable, reconnut la fleur de lys, cette marque indélébile qu'imprime la main infamante du bourreau.

—Grand Dieu! s'écria-t-il en lâchant la robe, et il demeura muet, immobile et glacé à sa place.

Mais milady se sentait dénoncée par l'effroi même de d'Artagnan. Sans doute il avait tout vu; le jeune homme maintenant savait son secret, secret terrible, et que tout le monde ignorait, excepté lui!

Elle se retourna, non plus comme une femme furieuse, mais comme une panthère blessée.

—Ah! misérable! dit-elle, tu m'as lâchement trahie, et, de plus, tu as mon secret! tu mourras!

Et elle courut à un coffret de marqueterie posé sur sa toilette, l'ouvrit d'une main fiévreuse et tremblante, en tira un petit poignard à manche d'or, à lame aiguë et mince, et revint d'un bond sur d'Artagnan, qui était resté assis.

Quoique le jeune homme fût brave, on le sait, il fut épouvanté de cette figure bouleversée, de ces pupilles dilatées horriblement, de ces joues pâles et de ces lèvres sanglantes; il se leva et recula comme il eût fait à l'approche d'un serpent qui eût rampé vers lui, et par instinct, portant à son épée sa main mouillée de sueur, il la tira du fourreau.

Mais sans s'inquiéter à la vue de l'épée, milady continua d'avancer vers lui pour le frapper, et elle ne s'arrêta que lorsqu'elle sentit la pointe aiguë sur sa poitrine.

Alors elle essaya de saisir cette épée avec ses mains, mais d'Artagnan l'écarta toujours de ses étreintes et la lui présentant, sans la frapper, tantôt aux yeux, tantôt à la poitrine, il continua de reculer, cherchant pour faire retraite la porte qui conduisait chez Ketty.

Milady, pendant ce temps, se ruait sur lui avec d'horribles transports, rugissant d'une façon formidable.

Cependant, comme cela finissait par ressembler à un duel, d'Artagnan se remit peu à peu.

—Bien, belle dame, bien, disait-il, mais de par Dieu calmez-vous, ou je vous dessine une seconde fleur de lys sur l'autre épaule.

—Infâme! infâme! hurlait milady.

Mais d'Artagnan, cherchant toujours la porte, se tenait sur la défensive.

Au bruit qu'ils faisaient en renversant les meubles, elle pour aller à lui, et lui s'abritant derrière les meubles pour se garantir d'elle, Ketty ouvrit la porte. D'Artagnan, qui avait sans cesse manœuvré pour se rapprocher de cette porte, n'en était plus qu'à trois pas. D'un seul élan il s'élança de la chambre de milady dans celle de sa suivante, et, rapide comme l'éclair, il referma la porte, contre laquelle il s'appuya de tout son poids, tandis que Ketty poussait les verrous.

Alors milady essaya de renverser l'arc-boutant qui l'enfermait dans sa chambre, avec des forces bien au-dessus de celles d'une femme, puis lorsqu'elle sentit que c'était chose impossible, elle cribla la porte de coups de poignard, dont quelques-uns traversèrent l'épaisseur du bois.

Chaque coup était accompagné d'une imprécation terrible.

—Vite, vite, Ketty, dit d'Artagnan à demi voix, lorsque les verrous furent mis, fais-moi sortir de l'hôtel, ou si nous lui laissons le temps de se retourner, elle me fera tuer par les laquais. Hâtons-nous: comprends-tu? Il y va de la vie ou de la mort!

Ketty ne comprenait que trop. Elle l'entraîna par les degrés dans l'obscurité. Il était temps. Milady avait déjà sonné et réveillait tout l'hôtel; le portier tira le cordon à la voix de Ketty, au moment même où milady criait par la fenêtre: N'ouvrez pas!

Le jeune homme s'enfuit, tandis qu'elle le menaçait encore d'un geste impuissant. Au moment où elle le perdit de vue, elle tomba évanouie dans sa chambre.

(*La suite à lundi.*)

TROISIEME MUNICIPALITE.

Nous sommes autorisés à annoncer M. MANUEL ANDRY, comme candidat au remplacement de M. S. Wiltz, alderman démissionnaire du 3e district. Il sera soutenu par ses deux partis.
5 oct—8

EAU DE CLORINE ET D'ORRIS, pour les dents—[illegible]

Martin's Adhesive—Avec cette pâte, on répare à l'instant les vaisselles, les verreries, les porcelaines, les cornes, les bois, les ivoires, enfin toute espèce d'objets, à l'exception de ceux faits en métal. A vendre au No. 49, rue Poydras.

Le Magical Pain Extractor, de Connell, guérit [illegible] brûlures, les parties gelées, les échauffures, [illegible] érésypèles, les hémorrhoïdes, [illegible]—A vendre au No. 49 rue Poydras.

LE JUIF ERRANT.

LA 2me Livraison du Juif Errant en français est publiée [illegible] et en vente chez VOR. HEBERT, [illegible] rue de Chartres.
Prix 25 cents la livraison.

COMMERCIAL.

NOUVELLE ORLEANS
Vendredi soir, 4 octobre 1844.

L'état de notre marché n'a pas changé depuis notre dernière revue, à l'exception d'un ou deux articles les affaires sont très calmes. Les émigrans rentrent dans notre ville en grand nombre, et à la fin de ce mois-ci, notre population aura atteint son chiffre d'hiver.

Le temps est toujours très agréable; nous recevons de tous côtés des rapports favorables sur les récoltes. La ville est en général saine.

COTON—Arrivé depuis le 1r. courant de Louisiane et Mississipi 7419 balles, Tennessee 1321, Mobile 466, [illegible]; ensemble 9206 balles. Expédié dans le même espace de temps, pour Glasgow 1297 balles, Londres 104, Havre 2047, Havane 2211, Philadelphie [illegible], ensemble 5561 balles; ce qui fait une augmentation dans notre stock de 3927 balles, et laisse en mains y compris ce qui se trouve à bord et non expédié aujourd'hui un stock de 41,622 balles.

ETAT DU COTON.

1844 Septembre 1er. Stock en mains,		13,109
Reçu depuis les trois derniers jours,	9,206	
Reçu antérieurement,	45,964	55,770
		68,874
Expédié ces trois derniers jours,	5,981	
Expédié antérieurement,	21,471	27,452
Stock en mains, ce soir 4 octobre		41,422

Les ventes de mercredi ont été de 1700 balles, celles d'hier de 1900, et d'aujourd'hui de 1500. Les principales transactions ont été faites pour l'Espagne et la France, et quelque peu pour compte de maisons anglaises et du Nord. Les belles qualités de coton ont maintenu leur prix, mais les moyennes ont fléchi d'un huitième de sou en plein, et cette qualité ne sera demandée qu'après qu'elle aura subi une autre baisse. Au fait, le marché a une tendance à fléchir.

Les transactions faites durant les trois jours qui viennent de s'écouler se sont élevées à 5100 balles, lesquelles ont eu lieu comme suit:

50 balles Louisiane et Mississipi [illegible]

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL

Louisiane et Mississipi		Tennessee et N. Alabama	
Inferior	[illegible]	Trash à l'inferior	[illegible]
Ordin. to good ord	[illegible]	Ordinary	[illegible]
Middling	[illegible]	Middling	[illegible]
Good Middling	[illegible]	Good Middling	[illegible]
Middling Fair	[illegible]	Middling Fair	[illegible]
Fair	[illegible]	Fair	[illegible]
Good fair	[illegible]	Good fair	[illegible]
Good & fine	[illegible]	Good & fine	[illegible]

TABAC—Le stock en tabac est maintenant réduit à quelques centaines de boucauts, les transactions sont par conséquent trop minimes pour mériter une attention particulière. Les prix sont à peu-près les mêmes, bien que dans quelques circonstances les acheteurs aient tâché d'obtenir quelque avantage, parce que les détenteurs sont assez disposés à vendre la balance de leur stock. Nous avons à parler de seulement [illegible] boucauts pendant ces trois derniers jours. Nous cotons [illegible]

Arrivé depuis le 1er courant 77 boucauts, expédié dans le même espace de temps, pour Londres 587 boucauts, Philadelphie 42; ensemble 629 boucauts.

ETAT DU TABAC

1844—Septembre 1, Stock en main		4,909
Reçu ces trois derniers jours,	77	
Reçu antérieurement,	1,674	1,751
		6,660
Expédié ces trois derniers jours,	629	
antérieurement,	2,046	2,675
Stock ce soir 4 octobre,		3,985

SUCRE—Le marché a conservé le même degré de fermeté que nous avons dernièrement signalé mais l'approvisionnement est si faible que les opérations doivent être par conséquent très limitées. Commun à [illegible], bon [illegible] beau et de choix [illegible] par livre.

Treize boucauts de nouveau sucre ont été reçus, depuis notre dernier rapport, dont deux ont trouvé un acheteur à 6 1/2 la livre.

SUCRE HAVANE—L'approvisionnement est abondant avec peu ou point de demandes. Brun [illegible] blanc [illegible] par livre.

MELASS.—Le marché est très tranquille, sans changement dans les prix, savoir [illegible] par galon.

FARINE—Les arrivages ont été très modérés depuis notre dernier rapport nous n'avons eu non plus aucune demande pour l'exportation—Les prix sont fermes—Ohio [illegible] par baril. St. Louis [illegible] par baril.

PRODUITS DE L'OUEST—Tous les articles compris sous cette dénomination sont à peu près dans le même état que celui désigné dans notre dernier rapport. Les transactions se font toujours sur une petite échelle. [illegible]

WHISKEY—L'amélioration que nous avons signalée s'est maintenue, et les ventes pour le rectifié se font à [illegible] par galon. Il ne se fait rien en commun.

CORDE ET TOILE D'EMBALLAGE—La commande est toujours langui sante les détenteurs ne peuvent parvenir à effectuer de grandes ventes. Les petits lots de toile du Kentucky se vendent à 13 @ 13c comptant et [illegible] à terme; corde de 4 @ 5 1/2 selon la qualité et les conditions de la vente.

GRAINS—Le maïs égrainé est ferme à 40c par boisseau pour le blanc, et 44 @ 45c pour le jaune. Avoine [illegible] par boisseau. Il n'y a pas eu d'arrivage de foin et le marché en est totalement dépourvu.

SEL—Nous n'avons pas eu d'arrivages depuis notre dernier rapport. Le stock entier est en des bonnes mains. Les prix en magasin sont les mêmes que ceux déjà cotés, soit 1 10 @ 1 15 pour le gros et 1 40 @ 1 50 pour le fin.

CAFE—Le marché ne change pas, les ventes sont restreintes aux besoins de la ville. Rio [illegible] @ 6 1/2. Havane bon ordinaire à fin vert 6 1/2 @ 7 1/2. Java [illegible] par livre.

CHANDELLES—Le prix pour le blanc de baleine est le même, New Bedford 34 @ 35c. Nantucket 30 @ 33c par livre.

RIZ—Ventes par petites quantités à $4 et $4 25 par quintal.

CHANGE SUR PLACE

Sterling de	9 à 9 1/2 p. c. prime.
France,	5 27 1/2 à 5 33 1/4 do.
New-York, 60 jours de vue	1 à 1 1/4 p. c. esc.
De chèques à 30 jours de vue,	0 0 do
De " 10 "	0 0 do
Chèques à vue.	pair à
Philadelphie 60 jours de vue	1 à 1 1/4 d'es
De à vue	pair
Boston 60 jours	1 à 1 1/4 p c esc

FRET—Pas de changement

FRET

Coton pour Liverpool	7/16d
Do du Havre	1/10c
Do de New York	$1 00
Do de Boston	$1 25
Tabac pour Cowes	37s 6d.
Do de Londres, directement	37s 6d.
Do de New York	$2 50
Do de Boston	$3 00 @ 3 50
Do de Philadelphie	$3 50 @ 4 00
Sucre et mélasse de la côte	
Do do de la ville	$1 50
Farine au Nord	30 @ 35 cents
Plomb do.	$4 50 @ 4 00
Porc par baril au Nord	40 @ 45 cts

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS

EXPEDIES

Navire Sweden, Shaw, Havre J P Whitney & co
Navire Monson, Young, Glasgow, L H Gale

ARRIVES

Navire L H Gale, Thompson, de Boston
Navire Marathon, Johnson, de Boston
Brick Recarese?, Gett, de Matamoros
Steamer Eclipse, Goslee, de Memphis
Steamer New World, Bryant, de St Louis
Steamer Edna, Cable, de Waterproof
Steamer Paul Jones, Walworth, de Rodney
Steamer Yazoo, Branham, de Vicksburg
Steamer Creole, Heirn, de Pensacola
Steamer Caspian, Freeland, de St Louis
Steamer Republic, Waring, de Louisville
Steamer Kate Aubrey, Smith, de Cairo.

DERNIERES DATES

Boston	sept 24	Londres	sept 3
New-York	sept 25	Liverpool	sept 4
Philadelphie	sept 25	Paris	sept 1
Baltimore	sept 26	Havre	sept 1
Washington	sept 26	Bordeaux	août 28
Charleston	sept 28	Vera-Cruz	sept 16
Havane	sept 15	Mexico	sept 4
Galveston	août 26	Tampico	juin 8

AU PUBLIC.

MALGRÉ mon habitude de rester en dehors de toute discussion publique, je me vois forcé d'appeler l'attention sur un avis inséré dans l'Abeille par un certain M. CASIMIR, soi-disant professeur de danse, élève du Conservatoire de Paris, voir même, membre de l'Académie Royale, etc. etc.

Ce monsieur, croyant peut-être se trouver dans un pays où toute nouvelle est acceptée sans analyse et sans discernement, défie ses antagonistes, leur attribue la prétention d'enseigner la POLKA, et sans amour propre il ose se flatter être le seul capable d'expliquer cette danse noble, gracieuse et jolie.

Eh bien! nous, sans avoir jamais eu l'honneur de danser à la cour de St. Petersbourg, de Vienne et d'Autriche, sans avoir même eu jamais le désir de faire le pantin devant ces chefs de l'aristocratie européenne, nous, dans notre petite qualité d'amateur de danse, nous invitons M. CASIMIR à venir nous rendre visite, et se mesurer avec nos jambes. Nous danserons la POLKA et tout ce qui lui plaira, et nous verrons alors si son casimir est d'une si haute qualité que ses mots ronflants et orgueilleux. Que le casimir vienne, et nous couperons un bon pantalon pour l'hiver, et certes avec un patron de la dernière mode.

O. STRATA, amateur de danse,
Rue de l'Histoire, entre Amour et Craps, troisième municipalité.
5 oct—

COMBAT DE TAUREAUX.

A ALGER.
Demain Dimanche.

LE ferry boat de la 2de Municipalité débarquera les passagers en face du lieu du combat, qui aura lieu dans l'après-midi.
5 oct

RAQUETTES.

LE dernier Pari à accorder aux joueurs de raquettes sera disputé dimanche après midi, [illegible] de l'autre bord du fleuve, à Alger. Deux cents jeunes gens de la partie. Les personnes qui passeront par le ferry de la 2de municipalité auront à payer avant de s'embarquer un billet pour revenir leur sera donné. Le ferry de la 2de municipalité traversera le fleuve toutes les dix minutes.
5 oct

EAU DE VIE [illegible]—[illegible] qualité supérieure, en quarts de pipes, en débarquement et à vendre par
5 oct J. U. LAVILLEBEUVRE, 149 Commune

GENIEVRE DE HOLLANDE—Qualité de choix en pipes, en débarquement et à vendre par
5 oct J. U. LAVILLEBEUVRE, 149 Commune

VINS [illegible]—Vieux et supérieur en pipes, quarts de pipes et en caisses d'une douzaine, en débarquement et en magasin, à vendre par
J. U. LAVILLEBEUVRE,
5 oct 149, rue de la Commune

CAFE de RIO—300 sacs café vert, d'excellente qualité, venant d'arriver et à vendre par
5 oct WOOD & SIMMONS, 58 Magasins

BALANCES, patentées, de Stevens, propres à [illegible] habitants, et pour peser le coton, le sucre et le tabac, et à coté des marchands de commestibles, à vendre par
[illegible] ISAAC BRIDGE, 78 Magasins

HABILLEMENTS—[illegible]

HOTEL ST LOUIS.

NOUVELLE ORLEANS

MADAME HAWLEY informe respectueusement ses amis et le public en général qu'elle a repris à bail le HOTEL ST LOUIS, et que le mercredi 16 octobre cet établissement sera ouvert pour la réception des pensionnaires. Pendant l'été cet établissement a été réparé et entièrement [illegible] ce qui joint à l'augmentation des meubles et arrangements intérieurs de l'hôtel, rend cet établissement un des plus confortables et des plus magnifiques de l'Union. Aucunes peines ni dépenses n'ont été épargnées pour mettre cet hôtel à même de mériter la continuation des faveurs qui lui ont été accordées la saison dernière.
5 oct [illegible]

GRANDES NOUVEAUTES

AU No. 6, RUE CHARTRES

LES soussignés ont l'honneur de faire savoir à leurs amis et au public qu'ils feront l'ouverture de leur magasin lundi 7 courant. Leurs marchandises sont des plus nouvelles, et consistent comme suite:
Cachemire d'Ecosse, haute nouveauté;
Mousseline de laine, [illegible]
Indienne française [illegible]
Cols et pélerines brodés
Mouchoirs batiste brodés et unis;
Mantilles et paraísols,
Satin blanc, rose, bleu et noir,
Moiré do do do do.
Bas soie et coton;
do do do, pour enfants;
Velours soie et coton, parapluies soie et coton,
Cotonnade française, casimir, cravates pour hommes
Chale, etc., etc. Ainsi qu'un grand assortiment de marchandises du pays, qu'ils vendront à très bas prix en gros et en détail pour du comptant
5 oct—2 GIQUEL & JAMISON,
No. 6, rue Chartres

EN VENTE CHEZ LELIEVRE,

Encoignure Royale et Ste. Anne

REÇU par le Marengo, un bel assortiment de Livres de Prières, reliures en tout genre, et à des prix très réduits.
Divers traités du Jeu des Echecs
Ouvrages pour et contre le MAGNETISME ANIMAL, Deleuze, Burdin et Dubois, Dupotet, Lautier, [illegible] et l'abbé J B L.
Livres de classe et de lecture pour distribution de prix et récompenses, reliures riches et à des prix très bas.
GRAINES DE JARDINAGE FRAICHES 5 oct

LES TROIS MOUSQUETAIRES.

LES trois premières livraisons des TROIS MOUSQUETAIRES sont en vente chez VOR HEBERT
149, rue de Chartres
Prix [illegible] 25 cents la livraison.
3 oct

LE JUIF ERRANT

EDITION D'APRES LE CONSTITUTIONNEL.

LE Juif Errant par M. E. SUE, auteur des Mystères de Paris, Mathilde, etc. etc.
La 6me Livraison de cet ouvrage est présentement en vente chez Vor HEBERT, 149, Chartres
Prix:—15 cents la livraison.
3 oct

CIGARES DE LA HAVANE—Un assortiment complet des meilleures marques à vendre en magasin par
5 oct J. M. CABALLERO 23 Vieille Levée

SUCRE—Blanc, brun et jaune, à vendre en magasin par
5 oct J. M. CABALLERO 23, Vieille Levée

LES soussignés ont formé une société pour les affaires de commission en général sous la raison de D[illegible] & Mendez
Nouvelle Orléans le 3 octobre 1844.
P. A. DEGKLOS,
JOSEPH MENDEZ
5 oct Encoignure St-Louis & Levée

LES soussignés ont l'honneur d'informer leurs amis et le public qu'ils ont formé une maison de commission dans cette ville sous la raison Borderes & Co, pour la transaction des marchandises sèches
AUGUSTE BORDERES
PIERRE CHAMAC

Les soussignés ont l'honneur de prévenir Messieurs les marchands de la ville et de la campagne qu'ils viennent de transporter leur établissement du No. 27, rue du Canal au No. 14 même rue, (ancien magasin de MM [illegible] et Usereau) où ils offrent à vendre un grand assortiment de marchandises sèches, reçues par les derniers arrivages du Nord et d'Europe
5 oct—15 BORDERES & Co.

CHANGEMENT DE DOMICILE

MANUEL R DE LA CALLEJA a transporté son domicile à la rue Toulouse No 64, encoignure de la rue Royale
5 oct [illegible]

COLLEGE DE MANDEVILLE

LE public est respectueusement informé que les règlemens suivans ont été adoptés et seront mis en vigueur, pour l'admission des élèves dans cette institution:
1o En aucun cas, le nombre des élèves n'excédera soixante.
2o On ne recevra aucun élève au-dessus de quatorze ans, ni au-dessous de neuf
3o On exigera de tout postulant la preuve évidente de bons antécédens.
Il y a maintenant place pour dix élèves. On doit, pour être admis, écrire au soussigné, deux semaines avant l'entrée de l'élève.
M. Philippe Guesnon est l'agent du collège. On peut prendre près de lui tous les renseignements nécessaires
1 oct—1m LEWIS KLEIN, proviseur

INSTITUTION DE DEMOISELLES,

(Pensionnat-externat.)

FONDÉE EN 1832 PAR MADAME LEIRIS,
Et dirigée depuis 1840 par Mme DESRAYAUX
Rue des Remparts, encoignure Bienville.

L'INSTRUCTION reçue dans cet établissement est solide et variée: elle s'étend depuis les éléments de lecture et de grammaire jusqu'aux notions approfondies et raisonnées de littérature et de sciences exactes indispensables à toute bonne éducation. L'enseignement des différentes branches est divisé de manière à ce que chaque élève y trouve le degré le mieux applicable à son âge et à sa capacité.

L'anglais et le français sont également cultivés, et le mélange des élèves créoles et américaines donne à toutes une occasion continuelle de langage pratique.

La musique (piano, solfège et chant) est enseignée par des dames exclusivement attachées à l'institution, leur présence constante est une garantie d'exactitude pour les études comme pour les leçons.

Une surveillance attentive s'exerce sur les élèves aux heures d'études et de récréation comme moyen de prévenir les fautes et d'assurer le travail.

La direction veille à l'accomplissement des devoirs religieux pour les élèves pensionnaires. Un prêtre, autorisé par l'évêque, vient deux fois la semaine faire l'instruction religieuse dans l'établissement, et préparer à la première communion qui est l'objet d'un soin spécial.

A dater du 1er novembre, l'institution ne reçoit plus de jeunes garçons, et reste entièrement consacrée aux demoiselles.

Le local agrandi de la maison voisine et attenante (rue Bienville) ne laissera rien à désirer pour l'espace et la salubrité.

Les examens de musique ont lieu, comme les années précédentes, de novembre en avril, le premier samedi de chaque mois, à 6 heures P. M.

Vers la fin de mai, examen général et distribution de prix.

CONDITIONS

Pension et instruction générale	$25
Dito ....avec blanchissage	3[illegible]
Demi pension	1[illegible]
Externes	1[illegible]
Piano	1[illegible]
Solfège	[illegible]

4 oct—

ORLEANS HIGH SCHOOL,

[LYCÉE D'ORLEANS.]

Rue de l'Esplanade.

LE LYCÉE D'ORLEANS, dirigé par ses fondateurs Messieurs WYNDHAM, MERVOYER et AVENELL, reçoit des pensionnaires, des demi pensionnaires et des externes.

L'enseignement comprend toutes les branches d'une éducation solide et complète.

L'institution se recommande tout particulièrement aux familles Créoles par les facilités qu'y trouvent les élèves pour l'acquisition de l'anglais. C'est par l'intermédiaire de cet idiome qu'on y enseigne les langues anciennes, l'espagnol, les mathématiques, la géographie et l'histoire.

Les professeurs chargés des cours ordinaires sont au nombre de six, y compris les Directeurs. Il y a, en outre, quatre professeurs attachés au Lycée pour la musique, le dessin, la danse et l'escrime.

La surveillance est exercée par les Directeurs et par des maîtres d'études qui concourent tous au maintien du bon ordre.

La discipline établie par les statuts est strictement maintenue. Aucune intervention n'a lieu, sauf les cas où les Directeurs jugent convenable de requérir le concours des parens ou des tuteurs.

Les Directeurs répudient formellement les méthodes expéditives, et suivent le mode d'enseignement pratiqué dans les colleges de France. Ils sont persuadés que les connaissances solides ne s'acquièrent que par des études soutenues et persévérantes.

Les enfans dont les parens le désirent assistent à l'instruction religieuse qu'un ecclésiastique vient faire deux fois par semaine pour les élèves Catholiques.

Les STATUTS ET REGLEMENS DU LYCÉE, en anglais et en français, se trouvent chez les principaux libraires de la ville.

N. B.—Les Directeurs sont heureux d'annoncer qu'à partir du 1er novembre prochain, ils auront pour collaborateur dans l'enseignement leur ancien collègue M. LOUIS BIRET. Cette adjonction ne saurait manquer d'être pour le Lycée un nouveau titre à la confiance des familles éclairées.
28 sept—tf

COLLEGE WASHINGTON.

(A un MILLE au-dessous du Couvent des Ursulines.)

DIRIGÉ PAR
J. CHANUT,
LICENCIÉ ES-LETTRES,
Ancien professeur d'Histoire au Collège Royal de Henry IV, à Paris; Ex-Vice-Président et Professeur au Collège Jefferson (Louisiane.)

CETTE institution, ouverte depuis quelques mois, embrasse toutes les branches d'instruction CLASSIQUE, soit SPECIALE POUR LE COMMERCE ET LES AFFAIRES. Toutes les leçons y sont données par M. Chanut, son associé, professeur déjà ancien en ce pays, et un PROFESSEUR SPECIAL de langue anglaise venu du Nord, et demeurant dans la maison.

Les diverses branches d'instruction, énoncées dans le Prospectus, qu'on trouvera chez tous les libraires, seront cultivées avec le même soin, mais l'anglais paraît au Directeur d'une telle importance pour ce pays, qu'il mettra une attention spéciale à le faire dominer dans l'enseignement, et à rendre les élèves capables de l'écrire et de le parler avec facilité, pureté et élégance.

M. Chanut saisit cette occasion de répondre à certains bruits, répandus par une malveillance qu'il s'abstient de qualifier, et répétés avec une bien grande légèreté, qui, par exemple, le font voyager dans l'Ouest et au Nord, tandis qu'il n'a pas quitté un moment sa maison, où il s'est occupé assidûment des élèves confiés à ses soins par plusieurs familles respectables. Tous ces bruits sont inexacts et faux.

Conditions:

Pensionnaires, $25, avec blanchissage, $32, sans blanchissage.
Demi-pensionnaires $15—Externes, $8 et 10, suivant l'âge et les branches d'instruction.
LES PRIX CI DESSUS COMPRENNENT TOUS LES FRAIS, la fourniture des livres excepté.
21 sept—6m

ARGENTERIE

ET BIJOUTERIE.

LOUIS MUH vient de recevoir en consignation, par le navire [illegible] de New-York, un joli assortiment de couverts et bouchettes en argent, cuillères à café, dito soupe [illegible], et des gobelets en argent pour donner à manger aux enfans, tabatières en argent [illegible], bracelets, broches [illegible] en argent doré et en acier fin, médailles en [illegible] d'argent, colliers et bracelets [illegible] etc. etc. à vendre à des prix modérés au No. 81, rue de Chartres.
20 sept—1m

ON a besoin de DIX NEGRES pour travailler à une roulaison. S'adresser de suite à
5 oct HENRY TETE, 21, rue Conti.

CHANGEMENT DE DOMICILE—T. E. BENOIT annonce à ses amis et au public qu'il a transporté son MAGASIN DE MUSIQUE au No. 74, rue de Chartres, entre Conti et Bienville. Par de prochains arrivages d'Europe il recevra une grande quantité de musique nouvelle, cordes, instruments, &c. &c.
30 sept

CHANGEMENT DE DOMICILE.
TALAMON FRERES ont transporté leur magasin de la rue Conti, No. 46 au No. 64, rue de Chartres, entre Bienville et Douane.

D[illegible] [illegible]
1 oct JOSEPH FRATTI, 37 Toulouse.